

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MARDI 10 MARS 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **17**

Date de la convocation : **Mercredi 25 février 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

Date d'affichage : **12 mars 2026**

Objet de la délibération :

22 – Tombes d'intérêt remarquable

Le mardi 10 mars 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Mme BON Evelyne, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Pierre, M. LEONARD Claude, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

Excusés et représentés par pouvoir : M. LECRIQUE Yves (donne pouvoir à Mme AARNINK-GEMINEL Dominique)

Absents : Mme BIGOT Carole, Mme FOURRE Mélanie, Mr KIPS Laurent, Mme PALMIERI Virginie

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick ADNET

La commission Cimetières a commencé à travailler sur le recensement de tombes dites « d'intérêt remarquable », qu'il s'agisse d'un intérêt artistique, patrimonial et/ou historique (parfois militaire également). L'objectif est de pouvoir valoriser ces tombes par la mise en place de panneaux dédiés à l'entrée de chaque cimetière et par l'apposition d'un élément distinctif à proximité de chaque tombe concernée.

Pour cela, il est nécessaire de :

- Définir les critères définissant l'intérêt remarquable
- Répertoire précisément les tombes et leurs emplacements respectifs,
- Vérifier si un contrat de concession est encore en cours.

Si tel est le cas, il faudra, préalablement à cette démarche, veiller à en informer les titulaires et avoir leur accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

VALIDE la mise en place d'un cahier des charges définissant les critères d'intérêt remarquable

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 11 mars 2026 et publication ou notification
le 11 mars 2026

MONTMEDY, le 11 mars 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 11 mars 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD